

4. Les questions et recommandations relatives à la gestion d'ensemble des opérations de soutien de la paix ont fait l'objet d'un long débat, qui a notamment porté sur les points suivants :
- Établissement de listes
 - Gestion des candidats au Canada
 - Règles de base pour les candidats
 - Formation avant le déploiement
 - Gestion des contrats entre les parties au Canada
 - Égalité de traitement et de rémunération pour les personnes déployées
 - Concurrence et coordination
 - Reconnaissance des réalisations des civils à leur retour au Canada.
5. Certains participants disent que le rôle du MAECI devrait consister à porter le drapeau du Canada et à ouvrir les portes pour les civils à l'étranger. Pour eux, la sélection des candidats au déploiement devrait se faire à l'extérieur du gouvernement pour éviter les interventions politiques et le népotisme (bien que ces facteurs puissent se manifester autant dans les organisations non gouvernementales que dans l'administration publique). De plus, certains participants croient que le gouvernement devrait établir des filets de sécurité et des moyens de communication pour les civils sur le terrain. À cette fin, il faudrait régulièrement informer les missions du Canada l'étranger des activités civiles canadiennes (sans perdre de vue les responsabilités des organisations mères, comme les Nations Unies et l'OSCE). Du côté diplomatique, le MAECI devrait accorder de l'aide en matière de visas (notamment pour les Canadiens en Macédoine) et dans d'autres domaines.

II. Contexte et mécanismes existants

Le président présente un aperçu de l'objectif de la journée : profiter de l'expertise des participants pour réfléchir ensemble sur les questions qui se posent, ainsi que sur les approches et les nouvelles perspectives relatives aux opérations de soutien de la paix.

Aujourd'hui, les efforts semblent davantage axés sur le soutien que sur le maintien de la paix. Même s'il est habituellement nécessaire de maintenir une certaine présence militaire ou policière pour empêcher les hostilités entre les belligérants, surveiller les frontières et maintenir l'ordre, d'autres compétences sont également nécessaires. Les récentes expériences du Kosovo et du Timor-Oriental montrent que *les interventions globales pourraient devenir plus courantes*. Dans les deux cas, la communauté internationale a assumé de vastes responsabilités, s'étendant à l'administration des affaires municipales, à la (re)construction de l'infrastructure de base, à l'élaboration de politiques sociales et de santé ainsi qu'à la création d'appareils judiciaires. Pour tenir compte de cette tendance, il faut pouvoir disposer de compétences très diverses.

Les Nations Unies ont tenté de s'adapter à l'évolution des besoins. Ce printemps, le secrétaire général a demandé à un comité de haut niveau de formuler des recommandations sur la